

Communiqué du Conseil Municipal

5 Avril 2013

Conseil réuni avec une absente excusée.

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 22 février 2013.

FINANCES

Compte administratif 2012 Le Conseil adopte les résultats de l'exercice 2012, soit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	1 396 906,37 €	340 990,11 €
DEPENSES	863 737,96 €	596 642,44 €
Déficit		255 652,33 €
Excédent	533 168,41 €	

Il affecte les résultats de l'exercice en réserve d'investissement à hauteur de 255 652,33 €, et en excédent d'exploitation reporté à hauteur de 277 516,08 €.

Compte administratif du CCAS Le conseil adopte les résultats de l'exercice 2012, soit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	10 158,17 €	---
DEPENSES	8 087,11 €	---
Excédent	2 070,46 €	---

Et décide de reporter l'excédent en fonctionnement.

Vote des 3 taxes Le Conseil Municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition communaux votés en **2010**, soit :

	TAUX Année N-1	TAUX 2013	BASES	PRODUIT
TH (Taxe Habitation)	7.54%	7.54%	1 105 000€	83 317 €
FB (Foncier Bâti)	13.99%	13.99%	1 076 000€	150 532 €
FNB (Foncier Non Bâti)	55.79%	55.79%	14 400€	8 034 €
Produit fiscal attendu				241 883 €

Budget primitif 2013 Le conseil adopte le budget primitif à hauteur de 1 278 000.00 € en fonctionnement et 1 003 000.00 € en investissement.

Budget primitif du CCAS Le conseil municipal adopte le budget primitif du CCAS de l'exercice 2013 à hauteur de 15 000.00 € en dépenses et recettes de fonctionnement.

Régie du musée Le conseil accepte d'étendre la régie du musée à la vente de deux ouvrages supplémentaires.

Remboursements Mme FREIRE ayant fait l'avance de 114.99 €, pour des fournitures de réception, le conseil accepte de la lui rembourser. M. DE ALMEIDA sera remboursé de la somme de 33.00 €, qu'il a avancée auprès du médecin chargé de l'examen obligatoire pour renouvellement du permis E.

Centre Médico social Le Conseil autorise le versement de la participation au service de médecine scolaire de la Tour du Pin, auquel la commune est rattachée, qui s'élève à 110.00€.

Démoustication La participation à la campagne départementale de démoustication sera de 3 629.00 € pour la commune en 2013 sur un total de 618 610.00 €.

TRAVAUX

Chemin de la Fontaine Les travaux commenceront le 29 avril prochain, l'entreprise ayant été retardée par le Syndicat des Eaux qui avait des bouches à eau à rehausser.

Local technique La rénovation de la toiture de l'aile du bâtiment s'élève à 20 732.00 € HT, travaux de maçonnerie compris. Des devis sont attendus pour aménager trois box à l'intérieur, destinés à l'ACCA, le Sou des Ecoles et le Comité des fêtes. Libre à chaque association ensuite de réaliser un aménagement intérieur à sa convenance. Ces occupations feront l'objet d'une convention.

Bibliothèque L'entreprise CEF a été contactée afin d'améliorer l'éclairage en sous-sol.

Informatique Les tableaux informatiques de l'école et la mairie, nécessitent une reprise pour être intégrés dans une « baie de brassage ». Le devis de l'entreprise BALLARIN, d'un montant de 1 680.00 € est accepté.

Larina Une campagne de reprises des vestiges archéologiques est nécessaire (restaurés en 1985 et 1995), M. le Maire est chargé de solliciter des aides administratives, technique et financière, auprès de la DRAC.

CCIC

Représentativité de la commune La loi dite « Loi Richard » du 31 décembre 2012, prévoit que dans le cadre d'un accord local le nombre de représentants de chaque commune au sein des communautés de communes puisse être augmenté au maximum de 25%. En adoptant cette mesure la commune pourrait être représentée par deux élus au lieu d'un à la CCIC, ce que le conseil souhaite.

URBANISME

AVAP Un appel d'offres a été lancé en mars dernier afin de confier l'adaptation de la ZPPAUP en AVAP à un bureau d'étude. Sachant que la DRAC finance ces études, M. le Maire est chargé d'adresser une demande de subvention à son directeur.

MATERIEL

Afin de compléter l'outillage des agents techniques le conseil autorise la commande de petits matériels, pour un montant total de 2 073.00 € auprès des entreprises MOREAU et DUBOIS.

CANTINE SCOLAIRE

Par courrier, la présidente du Sou des Ecoles, demande à la commune de reprendre la gestion de la cantine scolaire. Elle explique qu'une association ne peut assurer de manière optimale cette gestion, par manque de connaissances et de disponibilités, et qu'il serait préférable de choisir un prestataire susceptible de confectionner les repas sur place. M. le Maire ayant été informé par la présidente de son intention avant la réunion de conseil municipal, la commission vie scolaire a été consultée et a émis un avis favorable à condition de passer par une délégation de service public.

Le Conseil approuve ce raisonnement et autorise le Maire à lancer un appel d'offres.

QUESTIONS DIVERSES

SDIS : Le Major Jean-Noël JOGUET annonce qu'il fera valoir ses droits à la retraite au 1^{er} avril. Il rappelle les tentatives de recrutement infructueuses, et le nombre des sapeurs pompiers (qui ne seront plus que six après son départ), qui va en décroissant d'année en année.

Dans ces conditions, le SDIS confirme la fermeture de la caserne. Les secours seront envoyés en premier appel de la caserne de Crémieu.

Garderie : le conseil municipal accepte d'établir un contrat de maintenance avec M. Bertrand SONGIS, qui avait conçu le logiciel de gestion de la garderie, pour un montant annuel de 80,00 €, afin de l'adapter au nouveau matériel informatique.

Snack : M. le Maire demande au conseil s'il accepterait de reporter le coût de la location du snack de 15 jours. Le conseil refuse et justifie sa décision par la prise en charge de gros travaux à l'étage auxquels a été ajoutée l'installation d'un bac dégraisseur qui n'était pas prévue au départ.

Assurances : M. le Maire est autorisé à demander la prolongation d'une année des contrats d'assurance, afin d'organiser un nouvel appel d'offres au cours du 1^{er} trimestre 2014.

Fin de la réunion à 0h00.

Prochaine réunion : non arrêtée